



## VILLE D'AUCHEL

### ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025/797

HÔTEL DE VILLE  
Place André Mancey  
62260 AUCHEL  
Tél : 03.21.64.79.00  
Fax : 03.21.64.79.01

### INTERDICTION DE PÉNÉTRER DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES 154 ET 156 RUE CASIMIR BEUGNET

Nicolas CARRÉ, Maire de la Ville d'AUCHEL,

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de voirie routière,

**Vu** la loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004,

**Considérant** qu'en raison de la menace grave d'affaissement ou d'effondrement de terrain existant au droit des parcelles AI 0177 appartenant à Madame Joly Betty et AI 0179 appartenant à Monsieur Santos Pierre,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toute personnes y compris les propriétaires et à l'exception de celles dûment autorisées dans le but d'assurer le suivi de l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- 156 rue Casimir Beugnet, parcelle AI 0177, appartenant à Madame Joly Betty,
- 154 rue Casimir Beugnet, parcelle AI 0179, appartenant à Monsieur Santos Pierre,

Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

**ARTICLE 2** : Cette interdiction est maintenue tant que les mesures pour remédier à l'affaissement n'auront pas été réalisées,

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et fera l'objet d'un affichage sur les parcelles concernées,

**ARTICLE 4** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille- 143 rue Jacquemarts Giélée – BP 2039 – 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat du Département, adressée en recommandé avec avis de réception, conformément à l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire de la Ville d'AUCHEL et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Auchel, le 25 juin 2025,

Publié le :

25 JUIN 2025

Le Maire,

Nicolas CARRÉ